

65530 - Fonds d'innovation

Contrats Départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes de KOCHERSBERG - ACKERLAND pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo

Rapport n° CP/2018/268

Service gestionnaire :

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention afin de cofinancer une étude visant à réaliser un schéma de mobilité douce commun aux communautés de communes de KOCHERSBERG - ACKERLAND et du PAYS DE LA ZORN.

Ce schéma, véritable document de planification à l'échelle d'un territoire permettrait et de définir et de prioriser les opportunités en faveur de l'usage du vélo, aussi bien en matière d'infrastructures, de signalisation que de service au cycliste. En cohérence avec la politique départementale de promotion du vélo, il répondrait aux besoins de l'ensemble des pratiquants cyclistes de tous âges : cyclistes pendulaires, touristes et sportifs.

Cette étude se déroulerait en 2 phases : la production d'un diagnostic territorial approfondi, puis la formalisation d'un plan d'actions priorisé.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure pour la réalisation de ce projet.

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 - 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet de développer une offre de mobilité innovante, partagée et solidaire en partenariat avec le Département, s'inscrit pleinement dans un des enjeux prioritaires du territoire d'Action Ouest : « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi. ». Les enjeux du territoire Ouest ont été approuvés par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (CD/2017/077).

Données générales :

- 60% des déplacements du département font moins de 3 km : fort potentiel de report modal vers le vélo (source : Observatoire des mobilités ADEUS)

- 50% des personnes en insertion ont dû renoncer à un emploi ou une formation faute de pouvoir s'y rendre (source : Observatoire des mobilités ADEUS)
- 150 millions d'euros de dépenses annuelles de santé pourraient être évitées si la part modale du vélo dans les trajets domicile - travail doublait (source : Chiffres Clés Vélo & Territoires)
- La sécurité des déplacements est le 1er frein à la pratique du vélo (source : Observatoire des mobilités ADEUS)

Historiquement peu engagé dans le développement du vélo, le territoire des Communautés de Communes de Kochersberg-Ackerland et du Pays de la Zorn présente un grand déficit en matière d'infrastructures cyclables. Ainsi, ce territoire ne bénéficie pas de la même dynamique observée dans d'autres secteurs en termes de développement du vélo.

Ces deux intercommunalités ont vu leur périmètre et leurs compétences évoluer. Conscientes des enjeux importants liés au développement des alternatives à la voiture, elles souhaitent aujourd'hui être accompagnées par le Département au titre du fonds d'innovation territoriale dans la réalisation d'une étude qui viserait à répondre aux enjeux suivants :

- Mise en cohérence des projets d'infrastructures en lien avec le schéma directeur structurant départemental (Plan Vélo 2020). Ce projet veillerait à coordonner les initiatives à différentes échelles de territoire (itinéraires structurants pour le Département, maille fine pour les intercommunalités). Il veillerait également à coordonner les initiatives locales (communes),
- Développement touristique : favoriser le tourisme de passage, la découverte "différente" de sites naturels, culturels et touristiques en captant et détournant les cyclotouristes de l'EuroVelo 5 (boucles locales), en lien avec les activités de pleine nature et plus particulièrement avec le projet de valorisation des coteaux de Hausbergen (circuit des Forts),
- Lien avec les territoires voisins : Le périmètre de l'étude concernerait principalement le territoire des 2 Communautés de Communes mais celle-ci intégrera nécessairement les liens et relations avec les territoires voisins ("circuits des Forts" sur l'EMS, liaisons vers Saverne, Mossig, ...),
- Développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie : faciliter l'accès à l'emploi pour tous (y compris les jeunes), offrir une alternative à la voiture pour les petits ou moyens déplacements, augmenter la part modale du vélo dans les zones rurales en levant les freins par la mise en œuvre d'itinéraires cohérents, adaptés et sécurisés. Améliorer l'accessibilité à d'autres pôles. Développer les offres de service à destination des cyclistes (location, réparation, hébergements,...
- Attractivité des centre-bourgs : offrir une alternative pour les petits et moyens déplacements pour s'y rendre, y développer l'accessibilité pour tous en prenant en compte les circulations douces dans les études d'aménagement de la voirie et des espaces publics, améliorer le cadre de vie et appuyer les autres aspects qui sont développés sur cette thématique par un volet "territoire - ami des cyclistes",
- Santé et politique jeunesse : permettre aux populations d'améliorer leur propre santé en leur donnant les moyens de le faire par la mise à disposition d'un maillage et d'équipements favorisant l'usage du vélo (enjeu notamment sur les jeunes et leurs déplacements vers les collèges, groupes scolaires, périscolaires ainsi que pour les entreprises).

L'étude se déroulerait en 2 phases : un diagnostic à l'échelle du territoire recenserait les infrastructures existantes, les opportunités foncières, les projets déjà engagés ainsi que les différents centres d'intérêts (touristiques, bassins d'emplois, groupes scolaires,

pôles santé...). Ensuite un plan d'actions détaillerait les orientations à mettre en œuvre. Il apporterait une visibilité en termes de programmation technique et financière et permettrait de mener une stratégie de financement des projets et de déboucher sur un projet d'attractivité.

Il est proposé que la gouvernance et le pilotage du projet soient organisés sous forme de Comités de Pilotage (COFIL) et de groupes de travail intégrant les partenaires, des acteurs thématiques et / ou du territoire. (élus, VNF, ONCFS, associations de cyclotourisme, Alsace à Vélo, offices du tourisme, services des Communautés de Communes et du Département).

Les co-financeurs de l'étude seraient les Communautés de Communes du Kochersberg-Ackerland et du Pays de la Zorn, et le Département. Il est proposé que la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland soit le porteur du projet. Une convention entre les deux communautés de communes préciserait la contribution financière respective de chaque partie concernant cette étude.

Dans le cadre de la consultation, co-construite avec le Département, c'est le bureau d'études Inddigo Altermodal qui a été retenu pour mener à bien cette étude dont le rendu final est attendu pour le printemps 2019.

La commission territoriale Ouest réunie le 13 septembre 2018, a rendu un avis positif sur l'éligibilité de cette étude et a proposé la contribution financière du Département à hauteur de 33%.

Le coût de l'étude s'élève à 43 075 € HT, ce qui représenterait pour le Département une participation de 14 214,75 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 14 214,75 € à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, soit 33% du coût total de l'étude, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération n° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, maître d'ouvrage de l'étude.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44299	65-65734-01	493 952,00 €	493 952,00 €	14 214,75 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale de 14 214,75 € représentant 33% du coût de l'étude (43 075 € HT) à la Communauté de Communes du

Kochersberg-Ackerland en vue de l'élaboration d'un plan d'actions visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo ;

- approuve les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, porteur du projet ;

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY